

# RECRUTEMENT D'UN FORMATEUR EDUCATION PRIORITAIRE POUR LE VAUCLUSE

## FICHE DE MISSION

**CADRE REGLEMENTAIRE : NOTE MINISTERIELLE DU 10/02/2014 – CIRCULAIRE n° 2014-077  
du 4/06/2014**

Intitulé de la mission : Formateur Education Prioritaire, premier ou second degré.

Définition de la mission : Accompagnement des équipes des REP+ et REP, impulsion et suivi de stages et d'actions dans un cadre académique, départemental ou local. Mise en œuvre des grands axes du Référentiel de l'Education Prioritaire.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'Education Prioritaire. Il doit permettre d'accompagner les équipes REP+ et REP à la rentrée 2016-2017. Le formateur expert recruté viendra étoffer et élargir le groupe des 10 formateurs REP+ recrutés à la rentrée 2014.

<b>PERSONNELS POUVANT POSTULER</b>	Professeurs du premier degré et professeurs du second degré exerçant ou ayant exercé en EP
<b>NIVEAU</b>	Enseignement primaire – formation Enseignement secondaire – formation Réseau REP+ et REP – formation interdegrés
<b>MISSIONS DU FORMATEUR REP+</b>	Accompagner les équipes en REP+ et REP, notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective et pour améliorer les résultats des élèves.  Intervenir dans le premier et/ou le second degré
<b>TEMPS DE SERVICE ET REMARQUES LIEES AUX MODALITES D'AFFECTATION</b>	Les formateurs Education Prioritaire bénéficient d'une décharge d'1/3 de leur temps de service consacrée : <ul style="list-style-type: none"><li>- aux rencontres de formation et d'organisation du groupe des formateurs avec les pilotes académiques,</li><li>- à la préparation et la mise en œuvre de campagnes d'information et de formation des équipes des REP et REP+.</li></ul> Le reste du temps de service sera consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont ils sont déjà titulaires.  La mission fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année scolaire. Les enseignants qui postulent pour ce service verront leurs dossiers de candidatures examinés par une commission départementale, en lien avec les corps d'inspection.  Ils prennent l'engagement de participer aux journées de formation qui se dérouleront à l'ESEN et à l'IFE.

**MODALITES DE RECRUTEMENT**

Les candidats retourneront la fiche de candidature ci-après à : [ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cabinet-ia84@ac-aix-marseille.fr) **avant le vendredi 8 juillet 2016 délai de rigueur. Un entretien sera prévu entre le 11 et le 13 juillet.**

Ils pourront accompagner cette fiche de tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés, ...).

